



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Section des sciences de l'éducation

**Licence en sciences de l'éducation,
deuxième cycle
mention Enseignement**

2008-2009

INTRODUCTION	4
<i>Information importante : processus de Bologne et formation des enseignant-e-s</i>	4
<i>Adresses utiles</i>	5
- I - OBJECTIFS DE LA LICENCE	6
<i>a. Maîtriser et exercer la profession d'enseignant</i>	6
<i>b. Réfléchir sur sa pratique, innover, se former</i>	7
<i>c. Maîtriser les disciplines à enseigner et leurs didactiques</i>	7
<i>d. Se servir des sciences humaines et sociales comme base d'analyse des situations éducatives complexes..</i>	7
<i>e. Assumer la dimension éducative de l'enseignement</i>	7
<i>f. Concevoir, construire et gérer des situations d'apprentissage et d'enseignement</i>	7
<i>g. Prendre en compte la diversité des élèves</i>	7
<i>h. Assumer les dimensions relationnelles de l'enseignement</i>	7
<i>i. Intégrer une composante éthique à la pratique quotidienne</i>	8
<i>j. Travailler en équipe et coopérer avec d'autres professionnels</i>	8
<i>k. Se servir à bon escient des technologies</i>	8
<i>l. Entretenir un rapport critique et autonome aux savoirs</i>	8
- II - ORGANISATION DES ÉTUDES	9
<i>Formation en alternance, démarche clinique et ouverture à la recherche</i>	9
<i>Unités compactes, unités filées</i>	10
<i>Le programme conseillé et le règlement d'études</i>	10
<i>L'individualisation des parcours de formation</i>	10
<i>Le métier d'étudiant</i>	11
- III - CINQ DOMAINES DE FORMATION	12
<i>Unités centrées sur les didactiques des disciplines - ED</i>	12
<i>Unités centrées sur les approches transversales - EAT</i>	13
<i>Unités centrées sur les outils et les méthodes de travail et de recherche - EO</i>	13
<i>Unités d'intégration des savoirs, savoir-faire et développement de la personne - EI</i>	13
<i>Unités de stages en responsabilité - ES</i>	13
<i>Stage extra muros</i>	14
- IV - DISPOSITIF ET EMPLOI DU TEMPS	15
<i>Organisation des horaires sur le plan hebdomadaire</i>	15
<i>Validation et capitalisation des crédits</i>	16

- V - TRAVAIL SUR LE TERRAIN	18
<i>Le partenariat</i>	18
<i>Le concept de formateur de terrain</i>	18
<i>Les réseaux : engagement individuel et groupes de formateurs de terrain</i>	18
<i>La préparation et le déroulement des semaines de terrain.....</i>	19
<i>Présence sur le terrain</i>	19
<i>Les règles d'éthique</i>	19
<i>Service militaire.....</i>	19
- VI - PARCOURS DÉTAILLÉ ET DESCRIPTIFS DES COURS	21
<i>Cadre réglementaire.....</i>	21
<i>Autres sources d'information.....</i>	21
<i>2008-2009 - LME 1 – Parcours conseillé</i>	22
<i>2008-2009 - LME 2 – Parcours conseillé</i>	23
<i>2008-2009 - LME 3 – Parcours conseillé</i>	24
<i>Unités filées à choix, spécifiques au parcours LME</i>	25
<i>Annexe : 2008-2009 – LME 1-2-3 – Planification annuelle des unités compactes</i>	28

INTRODUCTION

Cette brochure s'adresse en priorité aux étudiantes et étudiants, aux formatrices et formateurs de terrain et aux enseignantes et enseignants universitaires impliqué-e-s dans le programme de formation. C'est leur référence commune. C'est un outil d'orientation.

Mise à jour chaque année, elle entend présenter l'architecture du programme de deuxième cycle de la Licence en sciences de l'éducation mention Enseignement (abrégée LME) et notamment le programme conseillé qui permet de parcourir le second cycle en trois ans en inscrivant les unités de formation dans l'ordre le plus judicieux.

Cette brochure est complémentaire au Guide-programme de la Section des Sciences de l'éducation. Ce dernier document, plus général, présente des informations sur les divers cursus d'études en sciences de l'éducation, le premier cycle, les diplômes spécifiques, les études post-graduées.

On se reportera également au Règlement d'études de la Section des sciences de l'éducation et aux autres textes adoptés par les instances officielles de la Section, qui font foi en cas de litige. Au besoin, les étudiants peuvent s'adresser à la Conseillère aux études pour obtenir des compléments d'information.

La brochure « Devenir enseignant-e. La formation pour l'enseignement primaire à Genève » présente en outre une vue d'ensemble synthétique des études à toute personne intéressée.

Information importante : processus de Bologne et formation des enseignant-e-s

La licence en sciences de l'éducation mention Enseignement a été ouverte en 1996. Depuis lors, et conformément aux articles 134 et 134A de la loi sur l'instruction publique, les titulaires de ce titre peuvent être engagés dans l'enseignement primaire à Genève (divisions élémentaire, moyenne et spécialisée).¹

Dans le cadre du processus de Bologne, les universités suisses ont réorganisé l'ensemble de leurs filières d'études pour qu'elles s'inscrivent dans l'espace académique européen. Dans chaque domaine, deux titres successifs sont devenus, ensemble, équivalents au diplôme de licence :

- Un premier cursus de trois ans d'études (soit 180 crédits européens) conduit à un bachelor ou baccalauréat universitaire.
- Les titulaires d'un bachelor peuvent ensuite s'engager dans un second cursus, dit de maîtrise ou master, de 90 ou 120 crédits.

Un rapport du Conseil d'Etat sur la formation des maîtres des degrés primaires et secondaires, un projet de loi et différentes motions sur la formation des enseignants primaires ont été déposés devant le Grand Conseil genevois : celui-ci doit statuer à l'automne 2008 sur le projet de création d'un Institut universitaire de formation des enseignants et d'un parcours combiné de baccalauréat et maîtrise en emploi pour l'enseignement primaire.

Comment se dérouleront les études durant cette phase de transition ?

La formation des enseignants primaires est encore assurée, en 2008-2009, dans le cadre de la licence mention Enseignement. Les étudiants inscrits à la rentrée 2008 dans les modules compacts de 2^e et 3^e année du deuxième cycle de licence pourront terminer leur formation sous ce règlement. Ils pourront aussi – en acquérant 30 à 60 crédits supplémentaires – obtenir ultérieurement une maîtrise en sciences de l'éducation.

¹ **Important** : La Direction de l'enseignement primaire vient présenter chaque année les conditions pour être engagés dans l'enseignement primaire public genevois (divisions élémentaire, moyenne et spécialisée) aux étudiant-e-s qui sont en passe de terminer leurs études. La date de cette séance d'information est communiquée par courrier électronique et par affichage. Pour postuler, les étudiants devront être en possession du titre de licence mention Enseignement et attester d'une parfaite maîtrise de langue française et d'une connaissance de la **langue allemande** au niveau requis pour l'enseigner dans les classes primaires, à savoir au **niveau B2 du portfolio européen des langues**. Dans tous les cas, de bonnes compétences linguistiques en expression et en compréhension sont attendues par la Direction de l'enseignement primaire. Les candidats devront aussi présenter une copie de l'attestation : 1. de premiers secours validée par le Service genevois de santé de la jeunesse confirmant l'accomplissement, il y a moins de 6 ans, d'un cours de sauveteur ; 2. du test réussi de natation organisé par le secteur de l'éducation physique de l'enseignement primaire genevois ou d'une équivalence délivrée par ce même service. Le test est annoncé chaque année aux étudiant-e-s qui terminent leur licence. Le secteur de l'éducation physique prend directement contact avec l'ADELME pour fixer les dates et les modalités d'organisation. Renseignements : Jean-Jacques Cuenoud, responsable du secteur de l'éducation physique de l'enseignement primaire. Tél : 022 949 55 61 Jean-Jacques.Cuenoud@edu.ge.ch (pour plus de détails, consulter sa page ftp://ftp.geneve.ch/primaire/procedure_engagement_2008.pdf).

Le passage au nouveau parcours sera au plus tôt possible pour les étudiants inscrits à la rentrée 2008 dans les modules compacts de 1^e année du deuxième cycle de licence. Dans un tel cas, tous les crédits obtenus à la rentrée 2008 seront validés dans le nouveau programme envisagé : baccalauréat suivi d'une maîtrise en emploi (ou en stages). Si le Grand Conseil vote le projet à l'automne 2008, les étudiants inscrits en année LME1 à la rentrée 2008 devraient passer dans le programme combiné de baccalauréat et maîtrise dès la rentrée 2009.

La phase de transition (conditions pour l'obtention de la licence, d'un baccalauréat et/ou d'une maîtrise) est régie dans son détail par les Directives de la section des sciences de l'éducation relatives au passage à Bologne. Elle donnera aussi lieu à des contacts réguliers avec l'Association des étudiants de la licence mention Enseignement (ADELME) et des séances d'information ouvertes à tou-te-s les étudiant-e-s des premier et second cycles.

Les annonces de ces séances et les documents diffusés sont régulièrement mis à jour sur cette page Internet :

<http://www.unige.ch/fapse/SSE/teaching/lme/etus.htm>

Adresses utiles

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
Licence en sciences de l'éducation Mention Enseignement
40, bd du Pont d'Arve
1205 GENEVE

Secrétariat : Catherine Lenoir, 022 379 91 35, fax 022 379 91 39, Catherine.Lenoir@pse.unige.ch

Coordinateurs du programme : Sabine Vanhulle, 022 379 99 88, Sabine.Vanhulle@pse.unige.ch et Olivier Maulini, 022 379 91 78, Olivier.Maulini@pse.unige.ch

Responsable des réseaux de formateurs de terrain : Susanne Hagemann, 022 379 91 36, Susanne.Hagemann@pse.unige.ch

Secrétariat de la formation sur le terrain : Dominique Oestreicher, 022 379 91 87, Dominique.Oestreicher@pse.unige.ch

Conseillère aux études de la Section des sciences de l'éducation : Pascale Pasche-Provini, 022 379 90 11, Pascale.Pasche-Provini@pse.unige.ch

Conseillère aux études de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation : Valérie Kiciman, 022 379 90 15, Valerie.Kiciman@pse.unige.ch

Les noms des coordinateurs des unités et des modules de formation sont soulignés dans la partie VI de cette brochure. Leurs coordonnées sont disponibles à cette adresse :
http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w_rech_cours.debut

Page Formation des maîtres du comité de programme de la licence mention Enseignement

<http://www.unige.ch/fapse/SSE/teaching/lme>

Site de l'Association des étudiants de la licence mention Enseignement :

<http://www.asso-etud.unige.ch/adelme/>

Site de la Direction de l'enseignement primaire

<http://www.geneve.ch/primaire/contacts.asp>

OBJECTIFS DE LA LICENCE

La licence en sciences de l'éducation mention Enseignement est la formation professionnelle et académique requise, depuis 1996, pour pratiquer le métier d'enseignant* primaire généraliste à Genève. Ce titre universitaire :

- prépare à l'enseignement fondamental, à l'intervention et à la recherche didactique et pédagogique dans toutes les disciplines scolaires, en contexte ordinaire ou spécialisé ;
- vise la construction de compétences de haut niveau, une forte articulation entre théorie et pratique, la mobilité et l'intégration des étudiants dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- alterne les stages et les séminaires, les expériences vécues et leur analyse tout au long du parcours, sous la conduite coordonnée de formateurs du terrain et de l'Université ;
- élabore progressivement des moyens de réflexion et d'action, une responsabilité, une expertise et une éthique professionnelles adossées aux sciences de l'éducation ;
- est reconnue pour enseigner aux degrés élémentaires (-2 à +2) et primaires (+3 à +6) par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique ;
- ouvre sur d'autres professions de l'enseignement et de la formation, la recherche et l'innovation en éducation, la mobilité et le développement professionnels à long terme.

La première année est une introduction aux pratiques et aux sciences de l'éducation. Par la suite, 30 semaines – 35% environ du temps de formation – se déroulent au total sur le terrain, en collaboration avec 600 enseignants primaires. La prise en charge du travail des élèves est progressive, jusqu'aux stages en responsabilité de dernière année.

L'ensemble de la formation vise à permettre aux étudiants d'acquérir :

- une culture scientifique de base en sciences humaines et sociales dans les domaines touchant à l'éducation ;
- des compétences orientées vers l'analyse de situations éducatives complexes, l'intervention et la recherche en éducation ;
- des compétences professionnelles permettant d'enseigner dans une classe (à Genève : divisions élémentaire, moyenne et spécialisée) ou d'exercer d'autres fonctions pédagogiques dans l'enseignement primaire.

Dans cette optique, la formation initiale est ouverte et vise, outre un certain type de compétences de base à construire, à rendre les futurs enseignants capables, tout au long de leur vie professionnelle, d'analyser leur travail, d'identifier leurs besoins de formation continue, de former des projets pour y répondre, notamment, en fonction de leur insertion professionnelle.

Les compétences professionnelles sont les suivantes :

a. Maîtriser et exercer la profession d'enseignant

Enseigner est un métier qui s'exerce dans le cadre d'une organisation publique ou privée à laquelle il appartient de prescrire les finalités de l'enseignement et de structurer le cursus, souvent de définir de façon plus ou moins détaillée des programmes et des horaires plus ou moins contraignants, parfois de proposer ou d'imposer des démarches didactiques et des moyens d'enseignement. La formation doit préparer à respecter les cahiers des charges fixés par les organisations scolaires tout autant qu'à faire évoluer le métier vers davantage d'autonomie et de responsabilité. On visera donc à former des professionnels capables de penser et d'agir de façon autonome et responsable à partir d'objectifs généraux et de principes éthiques.

* Dans cette brochure, les termes enseignant, étudiant, formateur, chercheur sont considérés comme génériques et recouvrent aussi bien le féminin que le masculin.

b. Réfléchir sur sa pratique, innover, se former

La formation visera à former des praticiens capables d'analyser leur action et de l'infléchir au gré de l'expérience. Cette compétence s'acquiert par un certain rapport théorique au travail observé et vécu dès le début de la formation initiale. Cette dernière tendra à leur donner les moyens d'analyser chaque situation, d'identifier les obstacles et les problèmes, de construire et d'adapter les solutions. Cette orientation suppose non seulement une capacité d'analyse et de décision, mais également des attitudes : prise de risques, capacité de reconnaître ses erreurs, de demander de l'aide, d'identifier ses besoins de formation.

c. Maîtriser les disciplines à enseigner et leurs didactiques

Le but de la formation est de faire passer les étudiants de la maîtrise personnelle des connaissances et des savoir-faire disciplinaires à leur mise en oeuvre en situation didactique et leur appropriation active par les élèves. Cela suppose une familiarisation avec les contenus d'enseignement conçus comme élaborations complexes, historiquement constituées, contraintes par le système d'enseignement, puis l'appropriation de concepts, de savoirs et de savoir-faire relevant des didactiques des disciplines aussi bien que d'approches pluri- ou interdisciplinaires.

d. Se servir des sciences humaines et sociales comme base d'analyse des situations éducatives complexes

Les savoirs accumulés par les sciences humaines et sociales ne peuvent prétendre guider pas à pas la pratique pédagogique. Ils constituent en revanche une référence essentielle :

- au stade de la planification didactique globale, de la préparation de séquences particulières, de l'adoption d'un mode de gestion de classe, de modalités d'évaluation, etc. ;
- au moment de l'analyse et de l'interprétation de l'expérience permettant la régulation de l'action sur le vif ou son ajustement différé en présence de situations analogues.

e. Assumer la dimension éducative de l'enseignement

La formation des enseignants à l'Université les préparera à intégrer à leur action didactique et pédagogique les dimensions de socialisation et d'éducation qui figurent dans les objectifs de l'école, notamment les orientations générales des plans d'études ou les lois sur l'instruction publique. La formation favorisera une prise de conscience des valeurs et attitudes véhiculées par les contenus et les pratiques de l'enseignement. Elle sensibilisera à la diversité culturelle, aux différences sexuelles, éthiques, sociales et religieuses, aux exclusions qu'elles provoquent. Les futurs enseignants seront amenés à réfléchir à leur rôle dans ce domaine, même s'il est bien entendu qu'ils partagent cette responsabilité avec d'autres professionnels et les familles.

f. Concevoir, construire et gérer des situations d'apprentissage et d'enseignement

Le rôle des enseignants est de favoriser les apprentissages des élèves, leur développement - intellectuel, psychique, moral, social, physique - et la construction de leur identité, dans le sens des objectifs de l'institution scolaire aussi bien que des projets personnels des apprenants. Pour y parvenir, il s'agit de maîtriser les processus d'enseignement : s'approprier les savoirs disciplinaires, savoir planifier des progressions, faire des leçons ou des cours, construire des séquences didactiques, gérer un groupe, évaluer, négocier avec les parents et les collègues, etc. Mais la valeur de ces moyens se juge au niveau des destinataires, les élèves. Se centrer sur l'apprenant, c'est s'intéresser à ses processus d'apprentissage, ses modes d'appropriation de la connaissance, ses acquis, l'usage qu'il peut faire de ses connaissances.

g. Prendre en compte la diversité des élèves

La diversité des apprenants est une donnée de base de toute action pédagogique. La formation préparera à comprendre et gérer cette diversité, tant au plan des systèmes de pensées et de valeur (sensibilisation aux dimensions interculturelles) qu'au plan pratique (individualisation, différenciation).

h. Assumer les dimensions relationnelles de l'enseignement

Ouvrer dans le champ éducatif, c'est apprendre à travailler sur ses émotions et affects. La formation rendra les étudiants attentifs à leurs mécanismes de défense, au poids de leur éducation et de leur histoire dans leurs attitudes et réactions, afin qu'ils prennent en compte cette dimension dans leur développement personnel. En les aidant à renforcer leur identité, à conquérir solidité et stabilité, la formation devrait permettre d'affronter la complexité, l'incertitude, les conflits, l'échec, de comprendre les dynamiques de groupes, le fonctionnement des organisations.

i. Intégrer une composante éthique à la pratique quotidienne

Enseigner, c'est concilier les objectifs de l'institution, ses propres valeurs et les projets de l'élève. C'est respecter en tout temps la liberté de conscience et d'expression, l'identité, la sphère privée, les valeurs de l'élève et de ses proches ; c'est renoncer à toute stratégie d'enseignement, aussi « efficace » soit-elle, qui menacerait l'intégrité et le développement des personnes. La formation donnera une dimension éthique aux compétences et l'intégrera au fonctionnement en situation.

j. Travailler en équipe et coopérer avec d'autres professionnels

Aucun enseignant ne saurait à lui seul résoudre tous les problèmes. Sa formation le rendra capable de coopérer avec d'autres enseignants, avec les parents, avec divers spécialistes (psychologues, travailleurs sociaux, infirmières scolaires, par exemple). Elle le préparera à concevoir, négocier et mettre en oeuvre une division du travail ou une action collective, à travailler en équipe, à participer à la vie de l'établissement, à gérer des projets communs.

k. Se servir à bon escient des technologies

L'informatique, la télématique et les technologies multimédias mettent des outils sans cesse renouvelés à la disposition des enseignants, qui doivent les connaître et savoir s'en servir de façon pertinente et critique à la fois pour accroître l'efficacité de leur enseignement et pour familiariser leurs élèves avec ces approches.

l. Entretenir un rapport critique et autonome aux savoirs

La formation des enseignants à l'Université favorisera une prise de distance par rapport à l'institution scolaire, aux contenus et modalités de l'enseignement. Elle visera, comme toute autre formation universitaire, à donner les moyens d'une interrogation autonome et critique des savoirs, des valeurs et des institutions.

Chaque unité de formation contribue à développer plusieurs de ces compétences, dans des proportions diverses. Chacune renvoie à des champs de savoirs multiples, qui relèvent en général de plusieurs sciences humaines et sociales.

- II -

ORGANISATION DES ÉTUDES

Les études sont structurées de manière à combiner cohérence d'ensemble et diversité des parcours, mobilité des étudiants et lisibilité de leur emploi du temps. La semestrialisation des enseignements et des stages facilite les déplacements dans l'espace européen de la formation.

Formation en alternance, démarche clinique et ouverture à la recherche

La formation se passe en deux lieux et plusieurs temps : les étudiants se trouvent en alternance dans les établissements scolaires et à l'Université, les semaines de terrain se combinent avec les semaines de travail en Faculté. Ce découpage fait surgir un stéréotype qu'il faut immédiatement combattre :

- le temps de terrain n'est pas le temps réservé à la pratique ; il se définit par un certain rapport - pragmatique, stratégique, global - entre théories et pratiques ; il offre des occasions d'expérimentation et d'analyse dans des conditions réalistes d'exercice du métier ;
- le temps de travail à l'Université n'est pas le temps réservé à la théorie ; il se définit par un autre rapport entre théories et pratiques, dégagé des contraintes de l'action immédiate, autorisant la centration analytique sur certaines composantes de la réalité et la mise entre parenthèses provisoire des autres.

Sur le terrain scolaire, les étudiants sont accompagnés par des enseignants primaires formateurs de terrain, dans le cadre du partenariat associant la Section des sciences de l'éducation et l'Enseignement primaire genevois.

Le va-et-vient entre théories et pratiques traverse chaque unité de formation et chaque module regroupant des unités parallèles se partageant des semaines de terrain et des semaines à l'Université. Le temps de travail sur le terrain doit, globalement, avoisiner 35% du temps global de formation. Mais l'essentiel du dispositif consiste évidemment à transformer cette alternance de lieux et de moments en une véritable articulation des expériences et des représentations, en un entraînement intensif à une pratique réfléchie fondée sur des savoirs issus de la recherche, des savoirs professionnels, des savoirs d'action.

Chaque équipe universitaire construit une démarche de formation adaptée aux contenus et aux objectifs des unités dont elle a la charge. On ne trouvera donc ici que les principes assez généraux d'une démarche que nous appellerons clinique. Celle-ci se fonde sur l'observation ; elle permet d'élaborer des hypothèses et/ou des stratégies d'action par la réflexion individuelle ou collective, la mobilisation d'apports théoriques multiples, des regards complémentaires, des interrogations nouvelles elle part du singulier pour construire des liens entre les situations elle sollicite des personnes-ressources qui mettent en commun leurs points de vue pour faire évoluer la pratique ainsi analysée. C'est un moyen de faire face à la complexité du métier d'enseignant, en évitant le double écueil d'une pratique peu réfléchie et d'une théorie non pertinente en regard des réalités vécues. La démarche clinique peut, dans certains domaines, s'inspirer d'une démarche de recherche expérimentale, dans d'autres s'apparenter à une recherche-action, dans d'autres encore emprunter certains outils à la supervision, à l'analyse des pratiques.

Les sciences humaines offrent un large éventail de démarches de recherche en éducation. La formation des enseignants intègre des apports possibles de la recherche sur la formation des maîtres, l'éducation des adultes, les processus d'apprentissage et d'enseignement. L'initiation à la recherche comme démarche de formation permet aux futurs enseignants de se familiariser avec les principales méthodologies et modes de production des connaissances en sciences de l'éducation. Elle offre l'occasion d'expérimenter des procédures, de formuler et de tester des hypothèses, d'apprendre à observer, à écouter, à récolter et à analyser les données. Elle favorise donc des prises de conscience, le développement d'un rapport actif à la réalité et la construction de compétences inhérentes à une pratique réfléchie. Dans la formation, le rapport à la recherche est donc double :

- les étudiants doivent recevoir une formation méthodologique suffisante pour rédiger un mémoire, poursuivre éventuellement des études de troisième cycle ou écrire une thèse, participer à des recherches dans le cadre du métier d'enseignant, voire s'orienter vers le travail de chercheur en éducation ;
- ils doivent en même temps retenir de la recherche un rapport au savoir et un rapport au réel à réinvestir dans une pratique réflexive.

Cette formation a lieu dans le cadre d'unités de formation méthodologiques, de séminaires de recherche, de séminaires de préparation au mémoire, mais aussi dans le cadre des unités thématiques au gré desquelles sont conduits des exercices intensifs de formulation d'hypothèses, d'observation, d'analyse, d'écriture.

Unités compactes, unités filées

Le Règlement d'études de la Section des sciences de l'éducation distingue des unités de formation « compactes » et « filées ». Par endroits, le regroupement de plusieurs unités complémentaires constitue un « module ».

Les unités compactes sont conçues pour favoriser, sur plusieurs semaines consécutives (3 à 14), une alternance optimale entre semaines de terrain et semaines académiques sous la responsabilité d'une équipe universitaire collaborant avec un réseau spécifique de formateurs de terrain des écoles primaires. Tous les étudiants viennent sur le terrain avec un projet d'observation, d'analyse ou d'intervention préparé durant la ou les semaines précédentes en Faculté. De même, ils reviennent en Faculté en ayant la possibilité de travailler sur l'expérience vécue, mettre en forme les observations, les confronter à celles d'autres étudiants insérés dans d'autres classes ou d'autres établissements. C'est dire que l'essentiel du travail en Faculté est effectué en groupes restreints, sur le mode des travaux pratiques, du séminaire, du groupe d'analyse de pratiques, du laboratoire didactique et d'autres formules qui ont en commun d'être fondées sur des démarches interactives et constructivistes. Cette exigence d'articulation implique une présence régulière des étudiants. L'accès au terrain scolaire est conditionné à une participation assidue aux séminaires.

Les unités filées s'organisent selon une autre logique. Elles peuvent se dérouler sur l'ensemble d'un semestre ou d'une année académique, à raison d'une ou deux heures de cours-séminaire hebdomadaire. Elle peuvent aussi prendre la forme d'un stage « filé », par exemple une demi-journée par semaine dans la classe d'un formateur de terrain.

Le programme conseillé et le règlement d'études

Le système des crédits capitalisables permet des itinéraires de formation assez diversifiés et donne à l'étudiant une grande latitude dans le rythme d'avancement de ses études et dans l'ordre où il inscrit les enseignements choisis. La LME a souhaité conserver une partie de cette souplesse, tout en introduisant des exigences de cohérence propres à une formation professionnelle.

Il en résulte un compromis entre deux logiques d'organisation du curriculum, la logique des unités capitalisables et la logique des années d'études. Ce compromis a pris la formule d'un programme conseillé (voir la partie VI), divisé en trois années d'études, chacune ménageant encore certains degrés de liberté.

Ce programme garantit une progression régulière à un étudiant disponible à temps plein, sous réserve bien entendu de l'obtention des crédits associés aux diverses unités de formation. Il peut de la sorte achever ses études de deuxième cycle en trois ans, mémoire de licence compris. Le programme conseillé est conforme au règlement d'études, qui prescrit des règles minimales à respecter impérativement. Si l'on s'en écarte - ce qui est possible, de préférence en connaissance de cause - il importe de se référer attentivement au Règlement d'études et aux dispositions complémentaires adoptées par le Conseil de Faculté.

L'individualisation des parcours de formation

L'individualisation des parcours de formation a des fonctions variables selon les étapes du cursus. Au premier cycle (60 crédits à acquérir), la possibilité de choisir plusieurs cours dans chaque domaine est un premier degré de liberté. Pour accéder au deuxième cycle de la Licence mention Enseignement, l'unité de formation « Observation et d'analyse des terrains éducatifs et scolaires » est un prérequis.

Au deuxième cycle LME, une part d'individualisation peut passer par un écart possible au programme conseillé. Le jeu des prérequis ne permet pas de suivre les unités compactes dans n'importe quel ordre, et la logique des modules impose une inscription simultanée des unités appartenant au même module, mais l'étudiant peut jouer sur la durée des études et l'inscription différée des unités filées. Un stage extra muros doit être effectué au cours de la première, deuxième ou troisième année du deuxième cycle.

Le programme conseillé laisse une certaine liberté dans le choix des unités filées à prendre dans les autres programmes de formation de la Section des sciences de l'éducation.

L'étudiant choisit en fonction de ses intérêts, de ses projets et de ses besoins deux des trois types de séminaires cliniques (éthique, développement personnel ou analyse de la pratique). Les séminaires de même type proposent

en général un choix entre plusieurs enseignants, plusieurs horaires, plusieurs démarches. Il en va de même pour les séminaires de recherche, les séminaires de préparation au mémoire et les séminaires d'intégration de fin d'études. L'ordre dans lequel l'étudiant inscrit les unités filées est moins contraignant que l'ordre des unités compactes.

À l'intérieur des unités compactes, les équipes veillent à une part d'individualisation des tâches et des contrats. L'évaluation porte en général sur des travaux personnels et collectifs de divers types, dont le contenu ou la démarche n'exige pas une complète standardisation. La différenciation pédagogique, forme interne d'individualisation des parcours, peut apparaître dans toutes les unités.

En dernière année, l'individualisation du parcours de formation devient plus marquante, chacune des trois composantes du programme conseillé y contribue : le mémoire de licence (dont le thème et la méthode appartiennent à l'étudiant en dialogue avec un directeur de mémoire), les stages en responsabilité (orientés selon des objectifs spécifiques) et le module de consolidation différenciée. Ce dernier est composé d'un choix d'unités thématiques déterminé chaque année par le Comité de programme sur la base des propositions des enseignants et des besoins des étudiants. La diversité et la flexibilité des options permettent aux étudiants de compléter ou d'approfondir leurs acquis en fonction de leurs manques ou de leurs projets à ce stade de leurs études.

Le bon usage de ces possibilités d'individualisation peut dépendre du dialogue avec la Conseillère aux études ou avec les enseignants. Les étudiants sont donc invités à se documenter et à discuter de leurs choix avec d'autres personnes avant de prendre des décisions importantes. Ils sont aussi invités à faire la balance entre les avantages à court terme - horaire plus commode, mode d'évaluation - et les avantages à long terme - développement de compétences et travail sur des points faibles.

Le métier d'étudiant

Chacun l'exerce en répondant aux attentes du dispositif. On voit qu'elles sont nombreuses :

- investissement en temps de présence ; la présence est strictement obligatoire durant les stages et semaines de terrain et lorsqu'une unité l'impose comme base du contrat didactique ; de même, la démarche clinique demande une participation assidue aux séminaires ;
- forte implication personnelle dans le travail d'analyse et les échanges, tant durant les temps de terrain (avec les élèves et les formateurs de terrain) que lors des semaines d'Université (séminaires, groupes de travail) ;
- engagement régulier dans un travail de lecture et d'écriture ;
- engagement tout aussi régulier dans un travail collectif (analyse, démarche de projet) ;
- participation à une évaluation continue, exigeant de nombreuses contributions orales ou écrites plutôt qu'une performance à un examen final ;
- alternance de cadres conceptuels et de contextes de travail durant l'année, la semaine, la journée ;
- analyses, questionnement, confrontation, conflits sociocognitifs et autres démarches de travail sur soi ;
- mise en relation avec de nombreux interlocuteurs différents, dans des contrats variés ;
- prise en charge de son travail, de son orientation, de la part individualisée de son parcours de formation ;
- usage courant d'outils informatiques, de centres de ressources (bibliothèques, documentation pédagogique, Internet, CD-ROM) et de personnes-ressources ;
- participation à la régulation des dispositifs de formation et du programme.

Les attentes à l'égard des étudiants se fondent sur l'ambition de les amener à un niveau élevé de compétences à la fois scientifiques et professionnelles.

- III -

CINQ DOMAINES DE FORMATION

Les unités de formation sont réparties en cinq domaines, avec une organisation horaire permettant la coexistence des unités filées et compactes. Des règles minimales imposent un certain ordre dans l'inscription des unités et le nombre de crédits par domaine. Le programme conseillé permet à l'étudiant de respecter facilement ces règles.

Les cinq domaines sont les suivants :

Domaines	Définition
Unités centrées sur les didactiques des disciplines (ED)	L'enseignement est organisé dans une large mesure par disciplines scolaires. Dans chacune, on travaillera les objectifs et les finalités, les savoirs à enseigner, les démarches didactiques et pédagogiques qui permettent l'appropriation par les élèves.
Unités centrées sur les approches transversales (EAT)	Certains processus « traversent » les disciplines scolaires : évaluation, processus d'apprentissage, gestion de classe, métier d'élève, relations familles-école, phénomènes interculturels, etc. Même s'ils sont en partie abordés dans chaque didactique, ils exigent aussi des approches transversales.
Unités centrées sur les outils et les méthodes de travail et de recherche (EO)	Centrées sur des outils au service du métier d'étudiant, d'enseignant et de chercheur en éducation, leur but commun est de donner une première maîtrise d'instruments de communication, de planification, de recherche.
Unités d'intégration des savoirs, savoir-faire, et développement de la personne (EI)	Les enseignements sont centrés sur : le questionnement éthique, les normes, les valeurs ; le développement personnel et interpersonnel ; la mise en relation des éléments de la formation dans la perspective d'une pratique professionnelle (centrations sur l'approche systémique du métier, le sens de la formation, la construction de l'identité professionnelle).
Unités de stages en responsabilité (ES)	Ce sont des périodes d'immersion intensive (stage compact) ou régulière (stage filé), accompagnées d'un séminaire.

Ces domaines ne sont pas totalement homogènes, chacun couvre des contenus divers. Mais cette typologie permet de lire plus clairement certaines filiations ou certaines parentés d'intention dans le parcours. Les unités de chaque type peuvent être compactes ou filées.

Chacune de ces unités se soucie d'articulation théorie-pratique. Elles visent donc à favoriser l'acquisition de connaissances (bases conceptuelles, théories, méthodes) et la construction de compétences spécifiques à la pratique enseignante en classe, dans l'établissement et dans le système.

Unités centrées sur les didactiques des disciplines - ED

Le premier cycle permet à chaque étudiant de suivre une introduction à plusieurs voix aux didactiques des disciplines. Le second cycle approfondit chacune des disciplines, tout en établissant des liens entre elles. Les unités de formation en didactiques des disciplines favorisent l'évolution individuelle de l'étudiant face aux objets d'enseignement tels qu'ils sont définis par l'institution et la société.

Dans chacune des disciplines, certains contenus d'enseignement seront abordés - à titre d'illustration - à la fois du point de vue de l'organisation des savoirs scolaires, des pratiques d'enseignement, de la construction des connaissances et des capacités des élèves. Les unités de formation de didactique des disciplines offrent l'occasion de la construction d'un premier savoir d'expérience sur la base d'observations, d'analyses et d'une mise en pratique.

Unités centrées sur les approches transversales - EAT

Le terme transversal désigne des processus qui traversent les disciplines scolaires, processus qui sont en partie traités en didactique mais qui justifient des approches plus intégrées à partir de diverses sciences humaines.

Les unités transversales couvrent donc plusieurs champs complémentaires, notamment : processus d'apprentissage, processus de communication, développements et apprentissages scolaires les plus généraux (raisonnement, esprit critique, coopération, par exemple), gestion de classe, différenciation, évaluation, curriculum, culture scolaire, relations familles-école, relations intersubjectives, déviance et discipline en classe, travail d'équipe, coopération, intégration des enfants différents, difficultés et échecs scolaires, phénomènes interculturels, fonctionnement des établissements scolaires.

Unités centrées sur les outils et les méthodes de travail et de recherche - EO

Il s'agit de l'ensemble des outils de travail de l'étudiant, de l'enseignant ou du chercheur. Ces unités d'outillage visent à donner une initiation dans les domaines suivants :

- les méthodes de recherche en sciences de l'éducation ;
- les outils média et multimédia (photo, diapositives, son, film, vidéo) ; les outils informatiques (traitement de texte, tableurs, banques de données, télématique) ; les pratiques de lecture-écriture ; les techniques de sélection, de stockage et de traitement de la documentation.
- Tous ces outils sont, d'une façon ou d'une autre, mis au service de la communication ou du traitement de données. La réflexion épistémologique et didactique n'est pas dissociée de l'initiation à l'utilisation dans le cadre d'une tâche précise. En conséquence, l'appropriation des outils se joue dans divers cadres : unités centrées sur la recherche et ses méthodologies, séminaires de recherche, usage et intégration des technologies dans le travail scolaire.

Les aspects méthodologiques et technologiques sont en outre abordés dans les unités didactiques et transversales chaque fois qu'il est possible d'intégrer à une approche thématique l'usage de certains de ces outils.

Unités d'intégration des savoirs, savoir-faire et développement de la personne - EI

Dans le parcours de licence, les unités de formation se centrent tour à tour sur divers aspects du travail enseignant touchant aux didactiques des disciplines et aux aspects plus transversaux. Pour apprendre, il s'agit d'accepter de séparer les diverses facettes du métier, pour mieux les observer à travers des lunettes, des disciplines différentes ; mais dans l'agir professionnel, il n'y a pas de clivage, l'enseignant doit mobiliser l'ensemble. Les unités d'intégration ont pour but de réunir, relier, tout en les situant, les différentes approches de la formation pour aborder le métier dans sa globalité, sa complexité. Les unités de formation permettent aux étudiants d'acquérir ainsi des compétences particulières qui ont trait au sens global de la profession.

Les unités d'intégration sont des unités de formation tantôt filées, accompagnant les étudiants dans leur travail d'appropriation et de mise en relation des divers apports, tantôt compactes, en lien avec le terrain pour faciliter les allers et retours en terme de vérification, observation et essais. Elles prennent la forme d'unités compactes de début d'année, de séminaires cliniques filés (éthique ; développement personnel/interpersonnel ; analyse de la pratique et de l'expérience) et d'un séminaire d'intégration de fin d'études.

L'unité compacte de deuxième année du parcours conseillé est suivie d'un stage organisé durant l'intersemestre.

Unités de stages en responsabilité - ES

Les stages en responsabilité s'insèrent dans le programme 3^e année du deuxième cycle de la LME. Conformément à l'objectif de polyvalence de la formation, les étudiants effectuent ces stages dans les trois divisions de l'enseignement primaire. Les stages se déroulent sous la responsabilité conjointe des formateurs de terrain (FT) et des formateurs universitaires (FU). Ils doivent tous être réussis pour obtenir la licence.

Les stages en responsabilité représentent des moments privilégiés pour l'intégration des savoirs pratiques et théoriques. Leurs objectifs ne sont pas définis selon une progression linéaire ; aller du simple au complexe ne correspondrait pas à la logique du parcours et à la charge que représente une tenue de classe. C'est pourquoi l'étudiant aura l'occasion, dès son premier stage en responsabilité, de s'essayer à enseigner toutes les disciplines. Il tiendra la classe le plus fréquemment possible en présence et en l'absence du formateur de terrain.

Les trois stages permettent aux étudiants de poursuivre un objectif général commun : mobiliser en situation leurs connaissances, tant du point de vue des didactiques que des approches transversales, ainsi que les compétences nécessaires à l'exercice de la profession dans la vie quotidienne de la classe et de l'école. En outre, chacun d'eux est centré sur des objectifs spécifiques. Des stages de consolidation peuvent aussi être proposés.

Stage extra muros

Le stage extra muros est l'occasion pour les étudiants de connaître d'autres réalités que celle de l'enseignement romand, notamment dans des milieux éducatifs, socio-culturels ou d'entreprises. Il peut être effectué au cours de la première, deuxième ou troisième année du deuxième cycle. Des projets éducatifs au sein d'établissements scolaires situés à l'étranger ou dans des régions suisses non francophones peuvent être envisagés en accord avec la coordinatrice du stage extra muros. Celui-ci n'est pas crédité, mais sur présentation d'une attestation et d'un compte rendu, il est dit « acquis » dans le procès-verbal de licence.

Semestre d'études hors de Genève

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un semestre d'études dans une Université suisse ou étrangère. Le déplacement doit être planifié avec la Conseillère aux études de la Faculté, responsable des partenariats institutionnels entre l'Université de Genève et les Universités d'accueil.

- IV - DISPOSITIF ET EMPLOI DU TEMPS

La démarche de la formation de la LME accorde une large place à l'articulation théorie-pratique. Cette articulation nécessite des dispositifs d'alternance et un emploi du temps spécifiques.

Organisation des horaires sur le plan hebdomadaire

Au niveau de la semaine, la répartition horaire est organisée selon une triple logique :

1° Quatre jours (de 8h à 16h) réservés au travail en unités compactes, sur lesquels se répartissent les heures de cours-séminaire (environ 16 heures en moyenne) lors des semaines passées à l'Université et les heures de travail dans les écoles (24 heures en moyenne) lors des semaines de terrain.

2° Une journée complète (mercredi) et les fins d'après-midi (lundi, mardi, vendredi après 16h) réservées aux unités filées.

3° Un ensemble de périodes non occupées par ces unités compactes et filées permet le travail personnel de l'étudiant (individuel ou collectif), le suivi individualisé, le dialogue avec les formateurs. Pendant les semaines universitaires, le jeudi après-midi est réservé à la participation aux instances de gestion de la Section et de la Faculté.

Organisation des unités filées ou compactes sur le plan hebdomadaire

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 à 16 heures					
16 à 20 heures					

Unités compactes

Unités filées

Les unités compactes sont regroupées par modules (Approches transversales I et II, Didactiques des disciplines I et II) au sein desquels elles sont coordonnées au niveau de l'emploi du temps, des démarches de formation, des contenus, du travail sur le terrain et de l'évaluation. Pendant les semaines de terrain et les stages en responsabilité, les étudiants sont présents aux heures habituelles de l'horaire scolaire (8h à 16h). Pendant les semaines universitaires, l'horaire est différent selon les modules compacts mais s'inscrit toujours dans les plages horaires de 8h à 16h : les deux unités compactes d'intégration et les deux modules d'approches transversales du semestre d'automne concentrent presque tous leurs enseignements sur la plage 8h-12h ; les horaires des modules de didactiques du semestre de printemps sont plus complexes à établir puisque plusieurs formateurs travaillent en parallèle dans l'enseignement secondaire et voient leur emploi du temps dépendre de l'administration scolaire ; le calendrier de ces modules est chaque année stabilisé et communiqué aux étudiants dès que possible.

Durant sa formation, l'étudiant alterne donc des semaines d'université et des semaines sur le terrain, ce qui oblige les étudiants à un maximum de souplesse et d'anticipation dans le domaine de l'emploi du temps et de la gestion du travail personnel. On peut estimer que durant la période des cours universitaires, les étudiants sont sur le terrain, en moyenne, une semaine sur trois. À cela s'ajoute le stage précédant la rentrée universitaire de février.

En troisième année du 2^e cycle, la répartition horaire est un peu différente, en raison de la place que prennent les stages en responsabilité, le mémoire et la consolidation différenciée.

Selon le principe de l'alternance, les unités compactes nécessitent que l'étudiant soit présent d'une manière régulière sur le terrain et pendant les enseignements universitaires et qu'il participe activement. En cas d'absence, l'étudiant est tenu d'informer son formateur universitaire et, lors des temps de terrain, son formateur de terrain à qui il motive l'événement. Au-delà de deux jours, il faut avertir la responsable des réseaux de

formateurs de terrain. Un non-respect des règles ci-dessus peut impliquer la perte des crédits de l'unité concernée. En cas d'absences répétées au cours des séminaires, l'accès au terrain peut être refusé.

Les crédits des unités compactes constituant les modules Didactiques des disciplines I & II et Approches transversales I & II doivent être acquis pour pouvoir inscrire le module Stages en responsabilité et le séminaire d'intégration de 3^e année du 2^e cycle.

Validation et capitalisation des crédits

Règles régissant l'évaluation des unités compactes et la compensation de crédits manquants à la suite d'échecs dans une ou plusieurs unités compactes de la LME.

Règlement d'études de la licence en sciences de l'éducation approuvé par le Département de l'instruction publique le 22 mai 1996 et modifié le 12 janvier 1999 par le Département de l'instruction publique.

Art. 33, al. 1, 2, 3 UF compactes

L'évaluation des unités de formation (UF) compactes de la LME est régie par des règles particulières décrites dans l'article indiqué ci-dessus.

Art. 33, al. 4 UF compactes

Après un échec dans une UF compacte, l'étudiant ne peut sauf dérogation accordée par le doyen, inscrire à nouveau cette UF lors d'une autre année académique. Selon les règles adoptées par le Conseil de Faculté, il peut compenser les crédits manquants en choisissant une ou plusieurs UF dans le même domaine ou un projet indépendant incluant éventuellement un stage supplémentaire.

Les dispositions suivantes ont été adoptées par le Conseil de Faculté du 14 juillet 2000 pour l'année académique 2000-2001 et sont renouvelables d'année en année si aucune modification n'est demandée :

L'étudiant rédige, sur le formulaire ad hoc, un « Plan de compensation de crédits » compatible avec les autres obligations du plan d'études. Il le présente à l'enseignant (ou aux enseignants) responsable(s) du domaine dans lequel il n'a pas obtenu les crédits nécessaires.

Le « Plan de compensation » définit la compensation sous 2 formes :

- *une UF filée de 6 crédits ou deux de 3 crédits ;*
- *un projet indépendant de 6 crédits au maximum, conduit sous la responsabilité d'un enseignant de la Section, à l'exception des assistants.*

Un projet indépendant, compensatoire dans le domaine Stages en responsabilité dans une école peut prendre la forme d'un stage en responsabilité supplémentaire, conduit sous la responsabilité d'un enseignant intervenant dans la licence mention Enseignement à l'exception des assistants. Cet enseignant peut exiger d'éventuels travaux complémentaires.

Le « Plan de compensation » doit préciser le nombre de crédits, le domaine dans lequel ils seront comptabilisés, un calendrier de réalisation conforme aux dispositions réglementaires et la nature exacte de la compensation. Nanti de l'accord du responsable du domaine concerné, le plan est transmis au secrétariat des étudiants de la Section des sciences de l'éducation.

Dans les limites réglementaires (article 34 du règlement d'études de la licence en sciences de l'éducation), un étudiant peut négocier et conduire en parallèle plusieurs plans de compensation concernant plusieurs domaines, pour autant que le total des UF de compensation et des autres UF ne dépasse pas 78 crédits selon l'article 32, al. 2 du Règlement d'études de la licence en sciences de l'éducation avec mention.

En aucun cas, les crédits acquis dans le cadre du plan de compensation n'invalident l'échec obtenu. Les crédits en échec liés à une UF compacte sont comptabilisés. La compensation des crédits manquants permet de compléter le programme d'études selon les dispositions réglementaires si l'étudiant n'est pas en situation d'élimination.

Attention : Le plan de compensation doit être inscrit dans les délais régissant l'inscription des UF de l'année académique suivant immédiatement l'échec de l'UF compacte. Ce plan de compensation peut inclure une période de temps de terrain. Il doit être signé par le formateur universitaire responsable de l'unité en échec et, le cas échéant, par le formateur universitaire responsable du plan de compensation.

Prérequis aux UF spécifiques de la licence en sciences de l'éducation mention Enseignement

Règlement d'études de la licence en sciences de l'éducation approuvé par le Département de l'instruction publique le 22 mai 1996 et modifié le 12 janvier 1999 par le Département de l'instruction publique

Art. 32, al. 1 Règles minimales

Des prérequis dont la forme est adoptée par le Conseil de Faculté peuvent être exigés pour l'inscription à certaines UF ou à certains modules de deuxième cycle de la mention Enseignement. Ces prérequis peuvent prendre quatre formes complémentaires:

- *la réussite d'une ou plusieurs UF;*
- *l'obtention d'un nombre minimum de crédits dans un domaine déterminé;*
- *l'inscription à une UF ou à un module et la participation aux procédures d'évaluation correspondantes;*
- *la participation à un ou plusieurs stages préalables.*

En application de l'article 32, al. 1 du Règlement d'études de la Section des sciences de l'éducation, les dispositions suivantes ont été adoptées par le Conseil de Faculté du 27 juin 2002 afin de permettre aux étudiants de suivre le parcours conseillé garantissant une formation cohérente et organisée :

- *L'inscription aux UF spécifiques de la première année du parcours conseillé n'est possible que si l'étudiant a suivi au préalable l'UF d'intégration Profession enseignante : rôles et identités. Il doit l'avoir inscrite et avoir participé une première fois à la procédure d'évaluation correspondante.*
- *L'inscription aux UF spécifiques de la deuxième année du parcours conseillé n'est possible que si l'étudiant a suivi au préalable l'UF d'intégration Complexité et gestion de projet. Il doit l'avoir inscrite et avoir participé une première fois à la procédure d'évaluation correspondante.*
- *L'inscription au Module Stages en responsabilité et au Séminaire d'intégration de fin d'études n'est possible que si l'étudiant a acquis les modules de didactiques des disciplines I & II et d'approches transversales I & II.*

Le Doyen de la Faculté peut, sur demande dûment motivée de l'étudiant et sur préavis du Comité de programme LME, accorder une dérogation aux présentes dispositions pour tenir compte de circonstances particulières.

- V - TRAVAIL SUR LE TERRAIN

La formation se passant sur le terrain pour plus d'un tiers de son temps, elle demande une coopération forte et continue avec les établissements scolaires et les enseignants. Les dispositifs d'alternance sont placés sous la triple responsabilité des professionnels du terrain, des formateurs universitaires et des étudiants.

Le partenariat

Les enseignants primaires contribuent à la formation initiale de leurs futurs collègues dans le cadre d'une politique générale. C'est pourquoi l'ensemble du dispositif a été mis en place en concertation avec le Département de l'instruction publique (DIP) et plus spécifiquement la Direction de l'enseignement primaire (DEP). Dans le cadre du contrat de partenariat qui lie d'une part le Département, notamment la Direction de l'enseignement primaire, d'autre part l'Université, notamment la Section des sciences de l'éducation, le Groupe de coordination, composé de représentants de chaque institution, est chargé de la mise en oeuvre du contrat et des diverses régulations nécessaires. Dans le cadre du projet d'ouverture de l'Institut universitaire de formation des enseignants, la Société pédagogique genevoise – association représentative des professionnels – est intégrée dans ce groupe.

Le concept de formateur de terrain

Tout au long de leur formation, les étudiants sont accueillis par des enseignants primaires qui ont souhaité devenir formateurs de terrain et qui travaillent en collaboration avec les enseignants-chercheurs de la SSED. Les semaines de terrain sont des moments qui tirent leur sens d'une alternance entre les séminaires universitaires et le temps de terrain. Le rôle des formateurs de terrain, dans le cadre des unités compactes, est de participer à la formation et de contribuer aux objectifs définis par les équipes des modules.

En devenant formateur de terrain, l'enseignant s'engage à respecter les conditions du contrat-type qui lui confient notamment les tâches suivantes :

- accueillir l'étudiant et l'associer au fonctionnement de la classe et de l'école ;
- expliciter ses pratiques quotidiennes ;
- répondre aux interrogations de l'étudiant et encourager ses initiatives ;
- contribuer à l'analyse des activités et des attitudes de l'étudiant en classe ;
- participer à l'évaluation formative de l'étudiant, et, dans certaines unités, à son évaluation certificative ; rédiger le cas échéant un rapport d'évaluation, selon des modalités définies dans le cadre de l'unité de formation ;
- s'informer, participer à des séances de travail et de régulation avec l'équipe universitaire ;
- participer, dans la mesure du possible, à des sessions de co-formation destinées aux formateurs de terrain et de l'Université.

Les réseaux : engagement individuel et groupes de formateurs de terrain

Chaque unité de formation compacte ou chaque module composé d'unités parallèles constitue son propre réseau de formateurs de terrain et l'associe aussi largement que possible à la conception et au fonctionnement de la formation. Les formateurs de terrain travaillent donc en collaboration avec les équipes universitaires, elles-mêmes formées de professeurs, maîtres d'enseignement et de recherche, chargés d'enseignement ou assistants. Ces réseaux englobent aussi bien des formateurs qui s'engagent seuls à accueillir un étudiant que des groupes de formateurs de terrain.

L'accent a été mis sur la constitution de groupes de formateurs de terrain travaillant dans la même école et se concertant pour accueillir, encadrer et former un ou plusieurs étudiants. Cette formule permet une plus grande souplesse et davantage de diversité, l'étudiant pouvant travailler avec plusieurs classes durant la même unité de formation. Elle rend également possible, l'engagement, à titre de formateurs de terrain, d'enseignants qui ne sont pas titulaires de classes, soit des maîtres spécialistes enseignant la musique, les arts plastiques ou l'éducation physique, soit des généralistes non titulaires qui interviennent ponctuellement dans les classes de généralistes

titulaires, prennent certains enfants en appui pédagogique, animent des ateliers du livre ou conduisent d'autres activités décloisonnées. La prise en charge d'un étudiant par un collectif permet également de mobiliser des équipes pédagogiques constituées ou des unités de travail particulières, comme les structures d'accueil ou les classes et institutions de l'enseignement spécialisé.

À l'exception des stages en responsabilité, toutes les unités compactes acceptent et favorisent l'accueil des étudiants par un groupe de formateurs de terrain. Un groupe peut recevoir un ou plusieurs étudiants. Selon ses objectifs pédagogiques et en accord avec le groupe, l'étudiant peut travailler avec un ou plusieurs formateurs de terrain inscrits sur la liste qui lui est remise. Afin de faciliter l'accueil sur le terrain, chaque groupe de formateurs est invité à désigner une personne de référence par étudiant qui est responsable de toutes les questions concernant l'organisation du travail, à savoir :

- accueillir l'étudiant dans son école et l'introduire auprès de ses collègues, notamment des formateurs de terrain qui participeront à sa formation ;
- coordonner le suivi de la formation de l'étudiant ;
- être le référent personnel de l'étudiant concernant les questions d'organisation ;
- attester de la présence de l'étudiant à l'école ;
- signaler tout problème de fonctionnement à la responsable des réseaux de formateurs de terrain.

En cas d'accueil individuel, le formateur de terrain est évidemment aussi la personne de référence.

La préparation et le déroulement des semaines de terrain

Au cours du deuxième cycle, l'étudiant effectue ses stages et semaines de terrain dans une dizaine d'écoles différentes. L'objectif est de lui permettre de faire des expériences dans des milieux scolaires contrastés, au niveau de la division (élémentaire, moyenne et spécialisée), des contextes ville-campagne, des milieux socioculturels, des approches pédagogiques etc. À l'exception de l'unité d'intégration « Complexité et gestion de projet », l'étudiant ne choisit pas son lieu de stage.

Dès réception des informations relatives à son école et à sa personne de référence, il prend contact avec son formateur de terrain pour préparer son arrivée en classe. Les personnes ayant charge de famille peuvent demander à recevoir plus tôt leur affectation, en s'adressant directement à la responsable des réseaux de formateurs de terrain.

Le travail en classe est défini d'entente avec le(s) formateur(s) de terrain. En principe, l'étudiant, durant la première année du deuxième cycle, aura rarement la pleine responsabilité de l'enseignement, mais les formateurs de terrain, selon les unités et modules dans le cadre desquels ils travaillent, peuvent lui confier la conduite de certaines activités. Cela n'exclut pas des moments de pleine responsabilité en classe dès le début du deuxième cycle. La tenue de classe est de mise essentiellement lors des stages en responsabilité de troisième année du deuxième cycle. Les contacts avec les parents ou d'autres professionnels sont concertés avec les formateurs de terrain. La responsabilité civile de l'étudiant vis-à-vis des élèves est définie dans les dispositions internes diffusées par la Direction générale de l'enseignement primaire (à consulter au secrétariat LME).

Présence sur le terrain

Durant les semaines de terrain les étudiants sont présents à plein temps et de manière régulière pendant les heures de classe, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ils sont disponibles au moins deux heures par semaine (en une ou plusieurs fois) hors du temps de classe pour s'entretenir avec le formateur de terrain. Au cas où l'étudiant doit s'absenter de manière imprévue pour des raisons de force majeure, il en informe la personne de référence. Pour les absences dépassant deux jours, il doit avertir son formateur universitaire et la responsable des réseaux de formateurs de terrain et, le cas échéant, fournir un certificat médical. Selon les exigences du dispositif de l'unité de formation concernée, le formateur universitaire peut demander une compensation globale ou partielle des absences (motivées ou non) ou du non-respect du contrat pédagogique ou de la ponctualité. Durant les stages en responsabilité, les absences doivent être compensées intégralement.

Concernant les absences du formateur de terrain, plusieurs cas peuvent se présenter. Si, pendant les semaines de terrain, l'enseignant s'absente afin de suivre une formation continue, l'étudiant peut l'accompagner, à condition que celui-ci soit d'accord. En cas de maladie du formateur de terrain ou d'autre absence imprévue, l'étudiant peut aller dans la classe d'un collègue indiqué par son formateur (en cas d'accueil individuel) ou trouver un

arrangement au sein du groupe avec l'aide de la personne de référence. Au cas où le dispositif pédagogique est lié à une classe donnée, l'étudiant peut travailler à titre exceptionnel et pour une courte durée avec le remplaçant, à condition que celui-ci soit d'accord. Si ces solutions ne sont pas envisageables et que l'absence devait se prolonger au-delà de 2 jours, il faut prendre contact avec la responsable des réseaux de formateurs de terrain, afin de trouver une autre classe pour le stage. Concernant les camps d'une semaine, ils doivent être annoncés à l'avance à la responsable des réseaux des formateurs de terrain. En effet, dans certains modules, l'étudiant peut accompagner son formateur de terrain, tandis que dans d'autres, le dispositif pédagogique ne le permet pas. À l'exception des stages en responsabilité et des journées de co-formation, l'étudiant ne peut pas remplacer le formateur de terrain en cas de maladie.

À la fin des semaines de terrain, l'étudiant fera remplir et signer une attestation de présence par la personne de référence. Cette attestation est indispensable pour acquérir les crédits des unités de formation. Suivant les indications de chaque module, il devra la remettre à la responsable des réseaux de formateurs de terrain, en joindre une copie à son travail d'évaluation final et/ou en conserver une copie personnelle.

En cas de problème quant au déroulement des semaines de terrain, le formateur de terrain ou l'étudiant peut en tout temps s'adresser à la responsable des réseaux des formateurs de terrain. Sur demande, une rencontre tripartite peut être organisée.

Les règles d'éthique

Les étudiants effectuant des semaines de terrain dans les écoles de l'enseignement primaire genevois sont soumis à un certain nombre de règles d'éthique. L'étudiant observe un strict secret de fonction pour tout ce qui concerne les maîtres, les élèves et leurs parents. Dans les informations orales et écrites qu'il donne sur ce qu'il a vécu, observé ou essayé en classe, il ne restitue aucun nom de personne, de projet ou d'école. Il introduit des noms fictifs. Il veille également à ne donner aucun indice permettant d'identifier indirectement des personnes ou des établissements. Tout ce que l'étudiant écrit à l'intention des formateurs universitaires ou d'autres lecteurs à partir de ses observations doit pouvoir être restitué aux formateurs de terrain concernés. En outre, concernant les règles d'éthique dans les écoles primaires genevoises, l'article 30 du Règlement d'études de la Section des Sciences de l'éducation approuvé le 22 mai 1996 par le Département de l'instruction publique stipule :

Lorsqu'ils sont présents dans les écoles, les étudiants-stagiaires sont tenus de respecter les devoirs et l'éthique de la profession enseignante. Par ailleurs, ils sont assujettis aux règles de stages élaborées d'un commun accord par la Section des sciences de l'éducation et la Direction des établissements concernés. Ces règles s'appliquent tant aux stages proprement dits qu'aux semaines de terrain intégrées à certaines unités compactes.

Un manquement grave et avéré à ces règles et à ces devoirs peut amener la direction des établissements concernés, après concertation avec le doyen de la Faculté, à retirer à l'étudiant l'autorisation de travailler dans des établissements scolaires en tant qu'étudiant-stagiaire. Dans le cas où une telle décision est prise à titre définitif, le doyen établit le constat que l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de poursuivre des études dans le deuxième cycle mention Enseignement selon l'art. 34, alinéa 3.

Important : Si un étudiant est amené à renoncer à un stage ou désire prendre un congé, il est tenu de l'annoncer immédiatement à la responsable des réseaux de formateurs de terrain ainsi qu'au secrétariat LME.

Service militaire

Conseiller de l'Officier de liaison pour la Faculté : Siegfried Hanhart.

Pour faire repousser un cours de répétition, l'étudiant doit transmettre par courrier interne au professeur Hanhart – et au plus tard 14 semaines avant l'échéance – le formulaire ad hoc (à retirer au secrétariat des étudiants), avec le livret de service et éventuellement l'ordre de marche. Une lettre-type à destination de l'autorité militaire est en outre disponible au secrétariat de la LME.

- VI -

PARCOURS DÉTAILLÉ ET DESCRIPTIFS DES COURS

Rappel : ce guide est surtout destiné aux étudiants engagés ou bientôt engagés dans le parcours de formation des enseignants primaires à l'Université de Genève. Il présente le plan d'études transitoire des trois années du deuxième cycle de sciences de l'éducation mention Enseignement, dans l'attente des décisions académiques et politiques relatives à la formation des enseignants dans le cadre du processus de Bologne et de la création de l'Institut universitaire de formation. Les étudiants inscrits en année LME1 à la rentrée 2008 sont susceptibles de passer dans le programme combiné de baccalauréat et maîtrise dès la rentrée 2009 (voir l'introduction).

Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire est celui de la licence mention Enseignement et des nouvelles Directives de la section des sciences de l'éducation relatives au passage à Bologne : il est incarné dans le parcours conseillé ci-après.

Attention :

Les étudiants n'ayant pas acquis les crédits de l'unité « Initiation aux médias et à l'informatique » ont dû réserver 3 crédits d'unité libre, transversale ou didactique à choix pour la validation de l'unité 72280 d'« Intégration des technologies » proposée cette année.

Autres sources d'information

On trouvera dans le *Guide-Programme* de la Section des sciences de l'éducation :

- La liste des unités de formation.
- Les dates des semaines de terrain.
- Les horaires des cours filés.
- Les dispositions transitoires.

Les descriptifs des cours filés sont consultables à la fin de cette brochure, dans le Descriptif des cours et/ou depuis la page Internet : http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w_rech_cours.debut

Ceux des unités compactes sont accessibles à la même adresse ou depuis :
<http://www.unige.ch/fapse/SSE/teaching/lme/etus.htm>

La planification des unités compactes pour l'année en cours figure à la fin de cette brochure.

Les études de premier cycle – année précédant le second cycle mention Enseignement – sont décrites dans le Guide-Programme et le Descriptif des cours de la Section des sciences de l'éducation.

2008-2009 - LME 1 – Parcours conseillé (pour les variantes, voir le règlement d'études)

Plan d'études et modules compacts de licence, cours filés du baccalauréat en sciences de l'éducation

Les noms des coordinateurs des unités ou modules de formation sont soulignés. Les horaires des cours filés sont indiqués dans le Guide-Programme de la Section des sciences de l'éducation. Ceux des modules compacts sont fournis par les équipes responsables. (s) indique le nombre de semaines, (st) le nombre de semaines de terrain

Septembre ----- Mai

Unités compactes (obligatoires)

<p>742600 Intégration 1 – Profession enseignante : rôles et identité 4s(2st)/3cr. Cifali-Cordoba-Del Notaro-Hutter-Laplace-Perréard Vité</p>	<p><i>Approches transversales I – Situations éducatives complexes : relations, institutions et diversité des acteurs 11s(5st)/16cr.</i></p> <p>742601 Relations intersubjectives et désir d'apprendre 4cr. Cifali-Laplace</p> <p>742602 Rapport au savoir, métier d'élève et sens du travail scolaire 3cr. Bonneton-Perrenoud</p> <p>742603 Cultures, diversités, altérité 3cr. NN-Lemdani</p> <p>742604 Ecole, familles, société 3cr. Hutter-Payet</p> <p>742605 Organisation du travail et métier d'enseignant 3cr. <u>Barthassat</u></p>	<p><i>Didactiques des disciplines I 14s(4st)/20cr.</i></p> <p>742660 Didactique du français 4cr. Bronckart-Métroz-Ronveaux-Sales Cordeiro</p> <p>742661 Didactique des mathématiques 4cr. Del Notaro-Dorier-Floris</p> <p>742662 Didactique des arts plastiques 4cr. Rickenmann</p> <p>742663 Didactique de la musique 4cr. Mili</p> <p>742664 Didactique de l'éducation physique 4cr. Cordoba</p>
--	---	--

Unités filées (options, sur semestre d'automne et/ou de printemps, parallèlement aux unités compactes de LME1, LME2 ou LME3)

↖	7426AA à HC Séminaire clinique 3cr. <u>Perréard Vité</u> et enseignants ssed	↗
↖	2 ^e cycle bac, dom. VI Méthodologie de recherche 1 3cr.	↗
↖	2 ^e cycle bac, dom. VI Méthodologie de recherche 2 3cr	↗
↖	742840 ou 742841 Didactique de la lecture 3cr. Thévenaz ou Ronveaux	↗
↖	2 ^e cycle bac, dom. II Unité didactique à choix 3cr.	↗
↖	742860 ou 742861 Enseignement et apprentissage en contextes scolaires spécialisés 3cr. Pelgrims ou Cèbe	↗
↖	2 ^e cycle bac, dom. I, III, IV, VI Unité transversale à choix 3cr.	↗

2008-2009 - LME 2 – Parcours conseillé (pour les variantes, voir le règlement d'études)

Plan d'études et modules compacts de licence, cours filés du baccalauréat en sciences de l'éducation

Les noms des coordinateurs des unités ou modules de formation sont soulignés. Les horaires des cours filés sont indiqués dans le Guide-Programme de la Section des sciences de l'éducation. Ceux des modules compacts sont fournis par les équipes responsables. (s) indique le nombre de semaines, (st) le nombre de semaines de terrain

Septembre ----- Mai

Unités compactes (obligatoires)

<p>742720 Intégr. 2 – Complexité et gestion de projet 3s/4cr. <u>Barthassat-Bonneton-Gather</u> <u>Thurler-Mili-NN-Veuthy</u></p>	<p><i>Approches transversales II – Processus et difficultés d'apprentissage, régulation et différenciation 11s(4st)/16cr.</i></p> <p>742721 Processus d'apprentissage et interactions sociales en classe 4cr. <u>Crahay-Lehraus</u></p> <p>742722 Régulation des processus d'apprentissage et évaluation 4cr. <u>Mottier-Perréard Vité-Wegmuller</u></p> <p>742724 Classes spécialisées et intégration : enseignement et apprentissage 4cr. <u>Cèbe-Pelgrims</u></p> <p>742725 Différences entre élèves et différenciation 4cr. <u>Tessaro</u></p>	<p>Stage, lié à 742720 2st</p>	<p><i>Didactiques des disciplines II 14s(4st)/22cr.</i></p> <p>742780 Didactique du français II 6cr. <u>Aeby-Bronckart-Dolz-Ronveaux-Sales Cordeiro-Thévenaz</u></p> <p>742781 Didactique des mathématiques I 4cr. <u>Fluckiger</u></p> <p>742782 Didactique de l'allemand 3cr. <u>Marschall</u></p> <p>742783 Didactique de la géographie 3cr. <u>Audigier-Huber</u></p> <p>742784 Didactique de l'histoire 3cr. <u>Audigier-Grossi</u></p> <p>742785 Didactique des sciences 3cr. <u>NN-Giordan</u></p>
---	--	----------------------------------	---

Unités filées (options, sur semestre d'automne et/ou de printemps, parallèlement aux unités compactes de LME1, LME2 ou LME3)

7422AA à AP Séminaire d'initiation à la recherche 6cr. enseignants ssed	
↙	7426AA à HC Séminaire clinique 3cr. <u>Perréard Vité</u> et enseignants ssed
↙	742850 ou 742851 Didactique : élèves en difficulté 3cr. <u>Leutenegger</u> ou <u>Dolz</u>
↙	2 ^e cycle bac, dom. II Unité didactique à choix 3cr. >>>>>>>
↙	742870 ou 742871 Ecole première : approche transversale ou didactique 3cr. <u>Veuthy</u> ou <u>Sales Cordeiro</u>
	<p>↗ NB : les étudiants qui le souhaitent peuvent inscrire un séminaire de préparation au mémoire (7426BA à BE) en lieu et place de 3cr. libres, didactiques ou transversaux (valable par anticipation sur les crédits LME 3)</p>

2008-2009 - LME 3 – Parcours conseillé (pour les variantes, voir le règlement d'études)

Plan d'études et modules compacts de licence, cours filés des maîtrises en sciences de l'éducation

Les noms des coordinateurs des unités ou modules de formation sont soulignés. Les horaires des cours filés sont indiqués dans le Guide-Programme de la Section des sciences de l'éducation. Ceux des modules compacts sont fournis par les équipes responsables. (s) indique le nombre de semaines, (st) le nombre de semaines de terrain

Septembre ----- Mai

Unités compactes et filées (obligatoires)

722G3 Stage extra muros <u>Hutter</u>	722G1 Stage en responsabilité compact 3s/4cr. <u>Vanhulle-Perréard Vité</u> + enseignants ssed	Consolidation différenciée 9 cr. <u>Wegmuller</u> + enseignants ssed	722G0 Stage en responsabilité compact 4s/4cr. <u>Vanhulle-Perréard Vité</u> + enseignants ssed	Suite de la consolidation différenciée, dont stage éventuel 9 cr. <u>Wegmuller</u> + enseignants ssed
		72280 Intégration des TIC 3 cr. <u>Betrancourt-Dubois-Lombard-Rickenmann-Tessarò</u>		
		722G2 Stage en co-responsabilité filé 4cr. <u>Vanhulle-Perréard Vité</u> + enseignants ssed		
	722F0-1-2-3-4 Séminaire d'intégration de fin d'études 3cr. <u>Vanhulle-Perréard Vité</u> + enseignants ssed			

Unités filées (options, sur semestre d'automne et/ou de printemps, parallèlement aux unités compactes de LME1, LME2 ou LME3)

↖	2 ^e cycle bac, dom. II ou maîtrise aise, 1 ^{er} gr. modules 2-3 ou 7225E Unité didactique à choix 3cr.	↗
↖	2 ^e cycle bac, dom. II ou maîtrise aise, 1 ^{er} gr. modules 2-3 ou 7225E Unité didactique à choix 3cr.	↗
↖	2 ^e cycle bac, dom. I, III, IV, VI ou maîtrise aise sauf 1 ^{er} gr. modules 2-3 Unité transversale à choix 3cr.	↗
↖	2 ^e cycle bac, dom. I, III, IV, VI ou maîtrise aise sauf 1 ^{er} gr. modules 2-3 Unité transversale à choix 3cr.	↗
↖	Unité libre 3cr.	↗
↖	Unité libre 3cr.	↗
Mémoire de licence 18cr.		

Unités filées à choix, spécifiques au parcours LME

Les séminaires cliniques (deux à choix)

Les séminaires cliniques d'accompagnement courent parallèlement aux modules compacts et peuvent faire écho à ce qui s'y vit. Ils visent à développer des attitudes et des démarches utiles à de futurs professionnels. L'investissement personnel, inhérent à la démarche clinique, est central au développement de chacun.

Alors que les unités compactes ont un curriculum, les séminaires cliniques se définissent d'abord par leur regard sur le réel et la démarche qu'ils proposent. Ces unités visent la mise en relation des éléments de la formation dans la perspective d'une pratique professionnelle : centration sur la complexité et les interdépendances, l'approche systémique du métier et la construction de l'identité professionnelle.

Chaque étudiant suit deux séminaires cliniques dans son parcours, pris dans deux domaines différents. Pour chaque domaine, 3-4 séminaires sont proposés à choix. Ils sont présentés aux étudiants à la rentrée.

7426AA, CA, DA ou EA | K. Lehraus, A. Perréard Vité, F. Leutenegger, NN | Analyse de la pratique et de l'expérience

Ces séminaires sont l'occasion d'identifier des moyens d'analyse de la réalité scolaire (gestion de classe, d'une leçon, des interactions...) et d'explorer certains enjeux professionnels propres à ces situations.

74260AB (3 groupes) | M. Castiglione | Développement personnel/interpersonnel

La démarche proposée dans ce séminaire est essentiellement clinique. Elle s'alimente des situations vécues sur le terrain, amenées et exposées par les participants selon les modalités proposées en cours.

7426EC, FC, GC ou HC | C. Laplace, J. Friedrich, M. Lemdani, B. Myftiu | Ethique

Ces séminaires sont l'occasion de travailler certains des dilemmes éthiques et/ou choix de valeurs que rencontrent obligatoirement les enseignants dans leurs classes et leurs établissements.

Les séminaires de préparation au mémoire (un possible, à choix)

Le séminaire de préparation au mémoire n'est pas obligatoire. Les étudiants souhaitant l'inscrire valideront les 3 crédits dans les crédits liés aux unités filées, didactiques ou transversales, ou aux crédits libres (hors domaine).

7426BA | C. Buchs

L'objectif de ce séminaire est d'accompagner les étudiants dans les différentes étapes conduisant à la rédaction du mémoire. Le séminaire comporte trois parties :

La première partie concerne la construction de l'objet du mémoire impliquant le passage d'un intérêt personnel à la définition d'une question de recherche : définitions des concepts inclus, identification des savoirs disponibles, délimitation des éléments pertinents, explicitation de la problématique.

La seconde partie porte sur la construction d'un modèle d'analyse cohérent avec la question de recherche : identification de sous questions pertinentes et/ou formulation d'hypothèses, opérationnalisation des concepts, réflexion sur la méthode de recueil des données et sur l'analyse des données.

Ces deux premières parties seront finalisées par une présentation orale des projets des étudiants. La troisième partie concerne la rédaction du mémoire sur le plan formel : structuration du document et cohérence de l'ensemble du document, sensibilisation aux normes de rédaction.

7426BB | J. Friedrich

Le séminaire contribuera à la définition d'une problématique de recherche et aidera l'étudiant à s'insérer dans le champ des recherches en sciences de l'éducation. Dans ce but, une analyse comparative des mémoires récents en sciences de l'éducation sera faite pour repérer les démarches plurielles. Dans un deuxième temps, on vise à familiariser l'étudiant avec la construction concrète d'une recherche. Dans ce cadre, les points suivants seront travaillés : 1) construction d'un objet de recherche (le passage de l'intuition aux hypothèses de recherche), 2) lecture et recherche bibliographiques, 3) élaboration d'un cadre conceptuel, 4) détermination des méthodes de recherche, 5) choix, recueil, analyse des données, 6) écriture, structuration du texte (plan, citations, notes, mise en page, etc.). Un accent particulier sera mis sur la logique « propre » d'un travail scientifique (blocages possibles, changements d'objet en cours de route, émergence de problèmes inattendus) et sur les différents critères de scientificité en vigueur en sciences sociales.

7426BC | G. Pelgrims

Ce séminaire a pour objectif d'accompagner l'étudiant dans l'élaboration du projet de recherche qu'il réalisera pour son mémoire. Nous verrons tout d'abord les aspects institutionnels du mémoire et les différents types de recherche possibles. Les apports seront ensuite centrés sur les différentes étapes consistant à transformer un intérêt, une intuition, un questionnement, en une problématique et des questions de recherche. Ce faisant, ils aideront l'étudiant à insérer leur projet dans un domaine thématique et un cadre théorique des sciences de l'éducation. Les différentes étapes et choix méthodologiques permettant de recueillir les données afin d'interpréter les résultats et de répondre aux questions de recherche seront travaillées. Le passage de la démarche de recherche à la rédaction d'un texte structuré sera abordé avec un accent plus particulier sur les caractéristiques d'un texte de mémoire.

L'élaboration des étapes constitutives du projet de recherche pour le mémoire, et leurs obstacles spécifiques, sera traitée à partir d'apports théoriques méthodologiques, de lectures, de moments d'étude. En outre, les étudiants sont invités à présenter et mettre en discussion critique l'esquisse de leur projet.

7426BD | Ch. Ronveaux

L'objectif de ce séminaire est d'accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son projet de mémoire, de l'initier aux règles du genre, de lui fournir des repères théoriques et méthodologiques pour situer son travail et outiller sa démarche de travail.

Le mémoire est le résultat textuel d'une recherche d'importance et personnelle. Sa forme rédactionnelle obéit aux normes d'un genre. Mais en amont du résultat textuel, il y a une question de recherche, des modèles théoriques pour cadrer cette question et des méthodes de recherche pour l'opérationnaliser vers une réponse. Selon le champ académique qu'elles couvrent, les démarches de travail diffèrent, et ce, à plusieurs niveaux : (1) au niveau de la constitution du matériau, (2) de la construction des données, (3) de l'interprétation de ces dernières, (4) de la rédaction du résultat.

Ce séminaire alternera : apports théoriques et méthodologiques des enseignants, articulés sur les travaux des étudiants ; lectures et discussions de textes exposant des modèles théoriques et méthodologiques concernant les démarches de travail en sciences humaines et sociales selon les 4 niveaux exposés ci-dessus ; présentation par les étudiants de leurs esquisses de mémoire et discussions critiques entre les participants.

7426BE | R. Hofstetter

L'enjeu de ce séminaire est d'accompagner l'étudiant dans la rédaction de son projet de mémoire et de discuter les différentes étapes de l'élaboration d'une recherche : transformer une "idée" en problématique de recherche (problématisation, définition des hypothèses et questions de recherche, objectivation et distanciation) ; choisir et élaborer une instrumentation méthodologique en relation avec la problématique et les buts visés ; rassembler les connaissances théoriques et empiriques disponibles et se les approprier (revue de littérature, cadrage théorique) ; récolter et analyser les données empiriques et/ou le matériel documentaire ; se familiariser avec les formes d'écritures pratiquées dans les différentes disciplines en sciences de l'éducation.

Ce séminaire précise aussi les conditions d'une recherche en sciences humaines et d'une approche scientifique des phénomènes éducatifs. Une étude des mémoires (titre, contenus, domaines, approches, constructions) déjà réalisés permet d'entrevoir l'éventail des problématiques susceptibles d'être abordées et la diversité des approches méthodologiques et des postures énonciatives. Il aborde les questions d'ordre réglementaire et énonce les pratiques en cours dans la Section quant à la collaboration avec le directeur et les membres du jury, ainsi que les enjeux et attentes liés à la soutenance de mémoire.

Consolidation différenciée (9 crédits à choix, 3 par domaine) :

Les descriptifs des unités et les horaires détaillés figurent dans la brochure « Consolidation différenciée ». Voir : <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teaching/lme>

I - Domaine transversal : 3 crédits à choix (env. 110 places)

- 1.1. Barthassat, Bonneton, Lehraus, NN & NN | L'organisation et la planification du travail au cycle élémentaire (25-30 places)
- 1.2. Barthassat, Bonneton, Lehraus, NN & NN | L'organisation et la planification du travail au cycle moyen (25-30 places)
- 1.3. Lombard & Rickenmann | D'Internet aux apprentissages en classe, comment juguler l'avalanche d'informations et faire produire des connaissances aux élèves ? (15 places)
- 1.4. Sales Cordeiro | Entrée dans la langue scolaire : apports et perspectives didactiques (unité filée de baccalauréat, par dérogation) (10 places)
- 1.5. Veuthey | Devenir élève : l'entrée dans les apprentissages scolaires (unité filée de baccalauréat, par dérogation) (10 places)

- 1.6. Ensemble des CE | stage en responsabilité ciblé avec un titulaire de classe (10 places)
- 1.7. Ensemble des CE | stage en responsabilité ciblé avec un non titulaire de classe (10 places)

II - Domaine didactique : 3 crédits à choix (env. 130 places)

- 2.1. Brauchli | Enseigner l'allemand à l'école primaire (30 places)
- 2.2. Dolz | Didactique du français : production écrite et difficultés d'apprentissage (unité filée de baccalauréat, par dérogation) (10 places)
- 2.3. Fluckiger | Enseignement des mathématiques au cours des premières années de la scolarité (20 places)
- 2.4. Leutenegger | Didactique comparée : processus d'enseignement et difficultés d'apprentissage (unité filée de baccalauréat, par dérogation) (10 places)
- 2.5. Mili & Rickenmann | Enseignement artistique et polyvalence (unité filée de licence) (10 places)
- 2.6. Ronveaux | Didactique de l'enseignement continué de la lecture (unité filée de baccalauréat, par dérogation) (10 places)
- 2.7. Sales Cordeiro | Enseignement de l'oral à l'école enfantine (20 places)
- 2.8. Thévenaz | Didactique de la lecture : l'entrée dans l'écrit et ses méthodes (unité filée de baccalauréat, par dérogation) (10 places)
- 2.9. Enseignant du domaine | Projet indépendant de 3 crédits sur un aspect didactique de l'enseignement (10 places)

III – Domaine libre : 3 crédits à choix (env. 110 places)

- 3.1. Cifali | La pratique professionnelle entre tensions, contradictions et compréhensions (25 places)
- 3.2. Lehraus | La pédagogie coopérative : organiser et exploiter les interactions entre élèves (25 places)
- 3.3. Lemdani, NN & Perrenoud | Ma première année : travailler avec les élèves, les parents, les collègues (25 places)
- 3.4. Mottier | Evaluation formative et mise de notes dans les évaluations sommatives : enjeux, conceptions d'outils, appréciation de productions d'élèves (25 places)
- 3.5. Enseignant du domaine | Projet indépendant de 3 crédits sur un aspect didactique de l'enseignement (10 places)

Annexe : 2008-2009 – LME 1-2-3 – Planification annuelle des unités compactes

Période	TC	LME1		LME 2		LME3		Remarques					
	UF	UF	lieu	UF	lieu	UF	lieu						
18.8.-22.8.		examens						rentrée scolaire					
25.8.-29.8.													
1.9.-5.9.													
8.9.-12.9.													
15.9.-19.9.	TC: observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires**	Profession enseignante	terrain	Complexité projet	FPSE	ITIC/pré.p. stages		FPSE***	Mémoire/consolidation différenciée	LME1: 15.9. préparation à la FPSE, 16.9. début du terrain			
22.9.-26.9.			FPSE		Stage 3 semaines	terrain							
29.9.- 3.10.			terrain			FPSE	terrain						
6.10.-10.10.		FPSE	FPSE	terrain									
13.10.-17.10.		Approches transversales 1	FPSE	Approches transversales 2	FPSE	tripart/iTIC		FPSE					
20.10.-24.10.			FPSE		FPSE	consolid.		FPSE					
27.10.-31.10.			terrain		FPSE	iTIC / consolid.	Stage filé équivalents 3 semaines	FPSE			terrain		
3.11.- 7.11.			terrain		terrain			FPSE			terrain		
10.11.- 14.11.			FPSE		terrain			FPSE			terrain		
17.11.-21.11.			FPSE		terrain			FPSE			terrain		
24.11.-28.11.			terrain		FPSE			FPSE	terrain				
1.12.-5.12.			terrain		terrain			FPSE	terrain				
8.12.-12.12.		FPSE	FPSE	FPSE	terrain								
15.12.-19.12.		FPSE	FPSE	ITIC	FPSE								
22.12.-26.12.													
29.12.-2.1.													
5.1.-9.1.													
12.1.-16.1.		examens											
19.1.-23.1.		examens		Gestion projet***	terrain	examens							
26.1.-30.1.					terrain								
2.2.-6.2.													
9.2.-13.2.													
16.2.-20.2.	Didactiques des disciplines 1	FPSE	Didactiques des disciplines 2	FPSE			FPSE	Mémoire/consolidation différenciée	10 avril: début vacances de Pâques Pâques				
23.2.-27.2.		FPSE		FPSE	Stage 3 4 semaines		terrain						
2.3.-6.3.		FPSE		FPSE			terrain						
9.3.-13.3.		FPSE		FPSE			terrain						
16.3.-20.3.		FPSE		FPSE			terrain						
23.3.-27.3.		terrain		terrain	remédiation. tripartites / CD		FPSE						
30.3.- 3.4.		terrain		terrain			FPSE						
6.4.-10.4.		FPSE		FPSE			FPSE						
13.4.-17.4.													
20.4.-24.4.		FPSE		FPSE	Stage CD**		terrain						
27.4.-1.5.	terrain	terrain			terrain								
4.5.-8.5.	terrain	terrain	mémoire		FPSE								
11.5.-15.5.	FPSE	FPSE	dernière étape		FPSE								
18.5.-22.5.	FPSE	FPSE	relecture		FPSE								
25.5.-29.5.													
1.6.-5.6.	examens												
8.6.-13.6.													

* LME3: la semaine de rentrée comprendra 1,5 journée d'iTIC, le séminaire d'intégration, la journée de préparation en classe, le choix de la cons.différenciée

** Observation et analyse des terrains éducatifs et scolaires: 50 heures dont en principe une semaine de terrain en janvier/février 2009

*** Complexité et gestion de projet: 1 journée (ou l'équivalent) de préparation en classe avant le temps de terrain.